

## INTERNATIONAL : «Une Cour mondiale des droits de l'homme? Oui, pour combattre l'impunité»

**Date de parution:** Vendredi 12 décembre 2008

**Auteur:** Stéphane Bussard

**JUSTICE. A l'heure où l'on célèbre le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey explique les enjeux relatifs à l'un des cinq piliers de la politique étrangère suisse.**

Depuis qu'elle a accédé à la tête de la diplomatie suisse, au début 2003, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a fait de la défense des droits humains un pilier de la politique étrangère. A l'heure où l'on célèbre le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle livre ses réflexions sur le sujet.

Le Temps: Malgré la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, les atrocités continuent. La déclaration est-elle un chiffon de papier?

Micheline Calmy-Rey: En aucun cas. La Déclaration universelle des droits de l'homme revêt toujours une grande importance. Elle n'est pas née du jour au lendemain. Ce fut un long cheminement. D'autres chartes avaient déjà ouvert la voie. Mais par l'adoption de la Déclaration universelle, c'est la première fois qu'on a reconnu que les droits fondamentaux concernaient tous les êtres humains sans exception. C'est la première fois qu'on a atteint une unicité des valeurs humaines comme la dignité, le respect de la personne. La Déclaration a aussi permis une grande production de normes en la matière.

- La Déclaration reste pourtant lettre morte dans plusieurs Etats.

- Le vrai défi auquel sont confrontés les Etats, je le reconnais, c'est la mise en œuvre de la Déclaration universelle. Celle-ci continue néanmoins de susciter de vifs débats sur l'universalité des droits humains et la diversité culturelle. L'universalité n'est pas contraire à la diversité culturelle. C'est d'autant plus important de le dire que, par la mondialisation, les religions et les cultures différentes se côtoient davantage. En se focalisant sur la différence, on ouvrirait la boîte de Pandore.

- Certains parlent d'un schisme entre les droits civils et politiques d'un côté et les droits économiques, sociaux et culturels de l'autre. Le fossé entre les deux perceptions des droits de l'homme s'est-il agrandi?

- Non, au contraire. Depuis la Conférence de Vienne sur les droits humains de 1993, et par la suite sous l'impulsion de Kofi Annan quand il était secrétaire général de l'ONU, on a rappelé l'interdépendance de ces deux catégories de droits humains et on a commencé à parler des problèmes de protection de l'environnement, de la pauvreté. On constate que l'exercice des droits politiques et civils permet la mise en place de politiques sociales. On constate aussi qu'en respectant les droits économiques et sociaux, on permet un accès plus facile aux droits politiques et civils. Comme il est difficile d'imaginer un être humain exercer des libertés, participer politiquement à la société s'il n'a rien à manger. Les deux catégories de droits sont indissociables. Si elles sont respectées, elles contribuent à améliorer la sécurité internationale, qui est, elle aussi, un droit humain.

- Vous avez présenté une initiative suisse avec des objectifs à dix ans. Parmi eux figure la création d'une Cour mondiale des droits de l'homme. Est-ce nécessaire?

- On a déjà une Cour internationale de justice, une Cour pénale internationale. Dans le domaine des droits humains, les Etats ont pris des engagements. Ils ne peuvent pas violer impunément de tels droits. Une Cour mondiale des droits de l'homme avait déjà été proposée il y a soixante ans et pourrait venir compléter cette architecture.

- La création du Conseil des droits de l'homme répondait pourtant à la volonté de s'affranchir de l'attitude inquisitoriale de l'ex-Commission. La création d'une telle Cour n'est-elle dès lors pas contradictoire?

- L'impunité est un facteur d'instabilité voire de pauvreté. Il faut la combattre. Toutefois, le Conseil des droits de l'homme n'est pas l'enceinte où les Etats doivent rendre des comptes. C'est un organe dont la philosophie vise à promouvoir les droits humains par le biais d'un partenariat avec les Etats.

- Des détracteurs du Conseil des droits de l'homme appellent à le «brûler» vu son inefficience.

- Le Conseil des droits de l'homme n'est pas capable de résoudre d'un coup de baguette magique les problèmes des violations des droits humains. Il est le reflet des actuels rapports de force qui peuvent néanmoins servir la cause. Je reconnais que le Conseil s'est trop focalisé sur le Moyen-Orient. Mais il a aussi réagi promptement aux crises en Birmanie, en République démocratique du Congo ou encore au Darfour ainsi qu'au Moyen-Orient. De plus, l'innovation qu'il a introduite, l'Examen périodique universel (ndlr: une évaluation par les pairs du bilan des Etats en matière de droits humains), a permis, pour la première fois dans certains pays, un dialogue entre l'Etat et la société civile. Ce processus force le débat.

- Vous avez fait des droits de l'homme l'un des axes majeurs de la politique étrangère suisse. Est-ce que cela a

produit des effets positifs?

- Les droits humains sont l'une des cinq priorités de la politique étrangère suisse. Ce n'est pas une invention de Micheline Calmy-Rey. La Suisse a des relations bilatérales pour promouvoir les droits humains. Nous dialoguons avec la Chine, le Vietnam, l'Iran. Nous menons des projets liés aux droits des femmes, à la gestion des prisons. Au plan multilatéral, nous menons une politique résolue au sein du Conseil des droits de l'homme, au Conseil de l'Europe et au sein de l'OSCE, où nous tentons de rompre la logique des blocs. Nous menons une politique des petits pas qui, certes, ne produit pas des résultats spectaculaires. Mais quand on sait que ces petits pas permettent d'aider une personne, il vaut la peine d'emprunter cette voie.
- Le ministre français Bernard Kouchner a déclaré qu'il y avait contradiction entre droits humains et intérêts nationaux.
- Il pose une question réelle. Il peut y avoir une vraie tension entre la défense des droits de l'homme et celle d'intérêts stratégiques nationaux, surtout à court terme. On a ainsi reproché, à tort, le fait que mon voyage en Iran, pour conclure un accord gazier, était en contradiction avec les objectifs de notre politique étrangère. Or la question des droits humains y a aussi été abordée.
- Aujourd'hui, vous assistez avec Ban Ki-moon à l'inauguration de la salle du Conseil des droits de l'homme offerte par l'Espagne.
- Je remercie l'Espagne pour ce magnifique geste qui montre qu'elle cherche, comme la Suisse, ce qui unit plutôt que ce qui divise.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)